

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail -Justice -Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2005/.....004...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE CREDIT N°3972-GUI, SIGNE LE 14 OCTOBRE 2004 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (IDA) METTANT A LA DISPOSITION DE LA GUINEE UN CREDIT D'UN MONTANT DE VINGT MILLIONS SEPT CENT MILLE D.T.S (20.700.000) , POUR LE FINANCEMENT DU 2^{ème} PROJET NATIONAL DES INFRASTRUCTURES RURALES (PNIR II).

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

VU les dispositions de la Loi Fondamentale en ses articles 59 et 77
Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de Crédit N°3972-GUI, signé le 14 Octobre 2004 entre la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) mettant à la disposition de la Guinée un Crédit d'un montant de vingt millions sept cent mille DTS, (20.700.000) pour le financement du 2^{ème} Projet National des Infrastructures Rurales (PNIR II).

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le.....20.....2005



GENERAL LANSANA CONTE